



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50
Numéro du produit 63253
UFI UFI: 1J5N-756R-Q00K-TWNH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Solvant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No. 63253

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335, H336
Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H332 Nocif par inhalation.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI

UFI: 1J5N-756R-Q00K-TWNH

Contient

PROPANE-2-OL, ISOBUTYL METHYL KETONE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ISOBUTYL METHYL KETONE			30-60%
Numéro CAS: 108-10-1	Numéro CE: 203-550-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473980-30-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335			

PROPANE-2-OL			30-60%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Les effets peuvent être retardés.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone ou poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Composés organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Approcher le déversement contre le vent. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. L'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts peut créer des risques d'incendie ou d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Eviter la formation de brouillards. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à une température ne dépassant pas 35°C. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Acides. Bases. Produits inflammables/combustibles.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ISOBUTYL METHYL KETONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 83 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 208 mg/m³

PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ISOBUTYL METHYL KETONE (CAS: 108-10-1)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 208 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 155.2 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 208 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 155.2 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.8 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 83 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.7 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.6 mg/l
 - eau de mer; 0.06 mg/l
 - Sol; 1.3 mg/kg
 - Sédiments (eau douce); 8.27 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.83
 - rejet intermittent; 1.5

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

PNEC

- eau douce; 140.9 mg/l
- eau de mer; 140.9 mg/l
- rejet intermittent; 140.9 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l
- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
- Sol; 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Il est recommandé de changer fréquemment. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre à gaz, type A2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 - 116°C
Point d'éclair	13°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes. Acides.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Oxydants. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques

Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 9 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 22,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50**Danger par aspiration****Danger par aspiration** Pas d'information disponible.**Inhalation** Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.**Ingestion** Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer une irritation.**Contact cutané** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**Contact oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Informations toxicologiques sur les composants****ISOBUTYL METHYL KETONE****Toxicité aiguë - inhalation**

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 11,0ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards
mg/l)**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Exposition répétée STOT NOAEL 250 mg/kg, Inhalatoire, Rat
rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

PROPANE-2-OL**Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 840,0
mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 5 840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 13 900,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

ETA cutanée (mg/kg) 13 900,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 10 000,0
(CL₅₀ gaz ppmV)

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ CL₅₀ (6h) >10000 ppm, Inhalatoire, Rat OECD 403
inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Organes cibles Reins Foie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

PROPANE-2-OL

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 179 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 200 , Daphnia magna OECD 202
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 30 mg/l, Daphnia magna

PROPANE-2-OL

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 10000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 7 jours: 1800 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 83 %: 28 jours OECD 301F

PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Demande biologique en oxygène	53 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable.
---	--------------------------------------

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Coefficient de partage : 1.38

PROPANE-2-OL

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

PROPANE-2-OL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 22.7 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PROPANE-2-OL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**ISOBUTYL METHYL KETONE**

Autres effets néfastes Aucun connu.

PROPANE-2-OL

Autres effets néfastes Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Liquide et vapeurs très inflammables. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas couper ou souder des conteneurs usagés, à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ISOBUTYL METHYL KETONE, PROPANE-2-OL)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ISOBUTYL METHYL KETONE, PROPANE-2-OL)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS ISOBUTYL METHYL KETONE, PROPAN-2-OL)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT ISOBUTYL METHYL KETONE, PROPANE-2-OL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
------------------------------	----

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3YENuméro d'identification du
danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBCTransport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Non applicable.**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**RUBRIQUE 16: Autres informations**

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 2 - H225: Sur la base de résultats de test. Eye Irrit. 2 - H319, Acute Tox. 4 - H332, STOT SE 3 - H335, H336: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

15/12/2021

Numéro de version

1.000

MEL MIBK / IPA PUR PREMIUM 50/50

Numéro de FDS	63253
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Signature	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.